

Manche 1 coupe du Hainaut 2022 : organisation sous Covid Safe Ticket + (CST+)

La manche 1 de la coupe du Hainaut sera organisé avec l'application du Covid Save Ticket + (CST+).

Le **Covid Safe Ticket+ (CST+)** sera donc demandé à tous (nageurs, délégués, entraîneurs, officiels, accompagnants) **dès l'âge de 16 ans** (16 ans et plus) et **le port du masque sera OBLIGATOIRE à partir de 6 ans dans tout le bâtiment du Point d'eau (y compris en bord de piscine donc)**, pendant toute la durée de la compétition.

Pour rappel, un CST est uniquement valable dans les cas suivants :

- La personne est en possession d'un certificat de vaccination : vaccination complète + deux semaines (cela vaut pour tous les types de vaccins) ;
- Ou la personne dispose d'un certificat de rétablissement dont la période de validité commence 11 jours après la date de prélèvement du premier test PCR positif et se termine 180 jours après la date de ce premier test positif ;
- Ou la personne présente un test PCR dont le résultat est négatif : pour le PCR : validité = jour du prélèvement + 48h (2 jours) ;
- Ou bien un test antigénique rapide effectué par un professionnel de la santé correctement formé donne un résultat négatif : pour le RAT : validité = jour du prélèvement + 24h (1 jour).

En pratique, nous sommes donc tenus de scanner le QR-code du CST **de tous les participants à notre compétition** : nageurs, entraîneurs, délégués, officiels et accompagnants désirant entrer dans l'enceinte du Point d'eau. Le QR-code devra être présenté sur smartphone via l'application CovidSafe.be ou via le document papier imprimé au préalable.

Nous attirons votre attention sur les décisions suivantes prises par le Comité de concertation :

- Le contrôle d'accès doit être strict. **Le CST est personnel, l'identité de chaque personne doit également être vérifiée.**
- Si le CST a expiré, il sera interdit au participant d'entrer dans le bâtiment.
- Ces règles doivent être respectées, sinon l'événement ne pourra pas avoir lieu.

Selon les règles actuellement en vigueur, la compétition se déroulera à huit clos, sauf pour **les nageurs de moins de 18 ans qui peuvent être accompagnés de 2 adultes maximum. Seuls ces 2 accompagnants pourront avoir accès aux tribunes et devront y rester assis !**

L'accès à la cafétéria du Point d'eau reste, par contre, libre d'accès, selon les règles HoReCa en vigueur !

ATTENTION : L'ascenseur menant aux tribunes et à la cafétéria n'est pas disponible.

Le matin, l'ouverture des portes pour les nageurs, délégués, entraîneurs, officiels est fixée 8h30. Afin de rendre l'entrée de tout le monde la plus fluide possible, nous demandons aux clubs de faire entrer leurs nageurs de moins de 16 ans en premier.

Pour ne pas retarder le scanning, les nageurs de 16 ans et plus doivent préparer leur QR-code du CST (via smartphone ou via papier) avant de se présenter près des personnes responsables du scanning, qui vérifieront leur identité sur base du listing des inscriptions à la compétition.

L'ouverture des portes pour les accompagnants se fera à partir de 8h45 afin de laisser la priorité d'accès aux nageurs !

Pour ne pas retarder le scanning, les accompagnants ou les personnes souhaitant uniquement accéder à la cafétéria doivent préparer leur QR-code du CST (via smartphone ou via papier), ainsi qu'un document d'identité afin de le présenter aux personnes responsables du scanning. Pour rappel, le CST est personnel et la réglementation nous impose de vérifier l'identité de chaque personne. Toute personne ne présentant pas un CST valide ou dont l'identité ne pourra être vérifiée se verra refuser l'accès aux tribunes.

Pour les arrivées de l'après-midi, nous demandons également aux délégués des clubs de regrouper leurs nageurs, entraîneurs et officiels (uniquement ceux qui arrivent l'après-midi et plus ceux qui étaient déjà là le matin naturellement) et de se présenter en groupe devant la piscine à 12h.

Il est donc demandé à tous les nageurs de ne PAS entrer dans la piscine tant qu'ils n'ont pas été scannés (16 ans et +) ou cochés dans notre listing.

Il en sera de même pour les accompagnants des nageurs. Ils ne pourront entrer dans le bâtiment que lorsqu'ils auront été scannés.